GUILLAUME DE TIGNONVILLE PRÉVÔT DE PARIS

PAR

LISE PASTOUREAU-LEVEL

SOURCES — BIBLIOGRAPHIE INTRODUCTION

CHAPITRE PREMIER

LES ORIGINES DE GUILLAUME DE TIGNONVILLE.

Guillaume appartient à une ancienne famille noble de la Beauce qui, par ses biens, se trouve vassale des ducs de Berry et d'Orléans (la terre de Tignonville est à dix-sept kilomètres d'Étampes). La famille des seigneurs de Tignonville remonte à 1216; ils portent « de gueules à 6 macles d'or ». Le père de Guillaume, Louis de Tignonville, fut bailli de Troyes; il mourut en 1401.

CHAPITRE II

GUILLAUME DE TIGNONVILLE AVANT SA PRÉVÔTÉ.

Ce petit seigneur de Beauce fut présenté à Charles VI par son frère ou par son oncle de Berry.

Il ne tarda pas à gagner la confiance du roi qui, à diverses reprises, l'utilisa comme ambassadeur : il l'envoya d'abord, en 1391, auprès du duc de Bretagne, Jean de Montfort. L'année suivante, Guillaume se rendit à la Cour pontificale d'Avignon à propos des affaires du grand schisme. Il revint en 1398 et en 1399 auprès de Benoît XIII, au moment de la soustraction d'obédience. Il se montra. d'ailleurs, assez hostile à la papauté d'Avignon. En 1400, il fit deux grands voyages, le premier en Allemagne, à la diète de Francfort; le second en Italie, d'abord auprès de Jean Galéas, duc de Milan, et ensuite à Venise. En France, le roi le chargea de deux missions, l'une en Angoumois, en 1394, pour faire la « prisée » du comté ; l'autre en Périgord, en 1396. En récompense de ses services, le roi le nomma, en 1399. bailli de Chartres et, le 6 juin 1401, prévôt de Paris.

CHAPITRE III

GUILLAUME DE TIGNONVILLE, PRÉVÔT DE PARIS.

Premier magistrat de Paris, le prévôt est un personnage important du royaume. Héritier du vicomte de Paris, il équivaut à un bailli. Ses fonctions s'exercent dans des domaines divers : justice, corporations, commerce, voirie, travaux publics, santé publique. Jusqu'en 1407, Guillaume de Tignonville remplit ces fonctions normalement et sans avatars. Mais, en novembre 1407, le frère du roi, Louis d'Orléans, est assassiné. Guillaume de Tignonville est chargé de l'enquête. Partisan du duc d'Orléans, il s'efforce de la mener à bien et agit avec tant de clairvoyance qu'il arrive à faire avouer au véritable cou-

pable, Jean, duc de Bourgogne, qu'il est l'auteur du meurtre de son cousin. Cette affaire lui attira la haine de la faction bourguignonne, qui saisit le premier prétexte pour le faire destituer. En octobre 1407, Guillaume, agissant en vertu d'une commission donnée en 1401 sur tous les malfaiteurs du royaume, avait fait pendre deux étudiants qui avaient assassiné un homme sur le grand chemin. L'Université s'émut de ce qu'elle prétendit être une atteinte à ses privilèges et réclama la destitution du prévôt. Les clercs, en effet, n'étaient justiciables que de la justice ecclésiastique. L'Université essaya par tous les moyens de faire pression sur le roi : elle suspendit ses cours et ses prédications, organisa des processions, fit prononcer par Gerson un sermon contre le prévôt et, enfin, fit mine de quitter le royaume. Elle était alors soutenue par le duc de Bourgogne, revenu depuis quelque temps à Paris en triomphateur. Le roi dut céder et, le 5 mai 1408, Guillaume quitta sa prévôté. Le duc fit nommer à sa place une de ses créatures. Pierre des Essarts.

CHAPITRE IV

GUILLAUME DE TIGNONVILLE APRÈS SA PRÉVÔTÉ.

Destitué, Guillaume garda néanmoins la confiance de Charles VI, qui le nomma, pour le dédommager, maître extraordinaire à la Chambre des comptes. Il continua à être chargé de missions par le roi : en 1409, il se rendit en Flandre auprès du duc Jean de Bourgogne et l'accompagna dans son expédition contre les Liégeois. En 1410, au moment où le duc de Berry et le duc d'Orléans s'armaient contre Jean sans Peur,

il fut envoyé par le roi comme médiateur auprès de Jean de Berry pour le déterminer à mettre bas les armes, et à se contenter d'arbitrer la querelle entre les deux factions. Il n'y réussit d'ailleurs pas. En 1410, il fut envoyé à Boulogne pour traiter avec les Anglais au sujet de trêves. En 1412, le duc de Berry l'envoya auprès du duc de Clarence pour faire cesser la guerre qui dévastait le Sud-Ouest. En 1413, lors de la réunion des États généraux, il fut chargé de présenter un mémoire à l'ouverture de la séance. Il mourut en 1414. Son héritage passa à sa sœur, Philippe de Tignonville, et au mari de cette dernière, Jean du Monceau, seigneur de Saint-Cyr. La famille de Tignonville s'éteignit en 1567, quand Marguerite du Monceau épousa François de Prunelé.

CHAPITRE V

LA VIE LITTÉRAIRE DE GUILLAUME DE TIGNONVILLE.

Guillaume de Tignonville ne fut pas seulement un bon administrateur, mais aussi un lettré, amateur de beaux livres et auteur lui-même. Il fut ministre de la « Cour amoureuse », association littéraire fondée en 1401. Cette même année, Christine de Pisan le prit comme arbitre dans la « querelle du Roman de la Rose ». Mais c'est surtout l'auteur d'une traduction intitulée les Dits moraulx des philosophes d'un ouvrage latin anonyme du xive siècle. Cette traduction eut beaucoup de succès auprès des contemporains et surtout de Christine de Pisan. Les vingt-neuf manuscrits qui nous restent de cet ouvrage suffiraient à nous en faire comprendre la vogue, qui se prolongea

jusqu'au milieu du xvie siècle. On trouve encore à cette époque plusieurs éditions de l'œuvre.

PIÈCES JUSTIFICATIVES CARTE CATALOGUE

DES

ACTES ADMINISTRATIFS
DE GUILLAUME DE TIGNONVILLE

